

Version de travail (06.06.2022 / 0.0)

Loi modifiant la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie (Loi modifiant la LEn (éclairage public))

du ...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –

Modifié(s): 770.1

Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu le message 2022-DEE-YY du Conseil d'Etat du jj juin 2022;

Sur proposition de cette autorité,

Décète:

I.

Aucune modification principale.

II.

L'acte RSF [770.1](#) (Loi sur l'énergie (LEn), du 09.06.2000) est modifié comme il suit:

Art. 5 al. 7 (modifié)

⁷ L'Etat et les communes doivent disposer d'un éclairage conforme à l'état de la technique, notamment en termes de consommation d'énergie et de pollution lumineuse, et l'exploiter de manière efficace en pratiquant l'extinction nocturne complète ou dynamique dans les zones et durant les horaires qui s'y prêtent.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

Le Président: J.-P. DOUTAZ
La Secrétaire générale: M. HAYOZ